



BOURSE AUX VÉLOS

C'EST QUOI ?

Proposez aux membres de votre collectivité de s'équiper afin de pouvoir participer aux différents événements / challenges / animation Mai à vélo qui seront organisés près de chez eux au mois de mai.

POUR QUI ?

Tout public.

Nous vous conseillons d'ouvrir vos bourses aux vélos uniquement aux personnes individuelles.

FONCTIONNEMENT D'UNE BOURSE AUX VÉLOS

- Les personnes souhaitant mettre leur vélo à la vente le déposent de 10h à 12h.
 - Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.
 - Tous les types de vélo sont acceptés mais uniquement s'ils sont en bon état : femme, homme, enfant, vélo de ville, VTC, VTT, etc.
 - Selon l'affluence, nous vous conseillons de limiter à deux le nombre de vélos déposés à la vente par personne.
 - La personne souhaitant vendre son vélo détermine le prix de vente et l'entité organisatrice lui remet un bon de dépôt (qui devra être présenté lors de la restitution du vélo ou du produit de la vente).
- La vente se déroule de 14h à 17h30.
 - Possibilité d'essayer le vélo à l'intérieur de l'espace fermé de la bourse.
 - Paiement en espèces uniquement.
- Les personnes ayant déposé leur vélo à la vente récupèrent le produit de la vente ou le vélo invendu de 17h30 à 18h45.
- Les vélos invendus qui ne sont pas réclamés avant 19h, peuvent être donnés à une association caritative.

MOYENS NÉCESSAIRES

- Une équipe de 6 à 10 bénévoles aptes à conseiller sur ce sujet :
 - 1 à 2 personnes à l'entrée (enregistrement et numérotation des vélos).
 - 4 à 6 personnes à la gestion.
 - 1 à 2 personnes à la sortie (ventes).
- Si en extérieur, un espace suffisamment grand et pouvant être clôturé avec des barrières afin de présenter et sécuriser les vélos déposés.
- Autorisations si nécessaire, déclaration.
- Barrières (ou ruban) pour délimiter l'espace et poser les vélos en exposition.

ASTUCES

Une bourse aux vélos peut également être couplée à l'organisation d'un parcours de remise en selle (le parcours servira également aux particuliers souhaitant essayer les vélos avant de les acheter) et ou à un atelier mécanique / d'auto-réparation.

Associez-vous aux commerçants et réparateurs de votre collectivité !

Certaines entreprises de commerce ou de vente peuvent s'associer à vous en animant et en mettant à disposition le matériel nécessaire pour cet atelier. C'est l'occasion pour elles de se faire connaître et de s'engager auprès de leur communauté !